

# Contrat légumes GAEC

Date limite de remise du contrat : 28/11/2016\*

(\*Réponses urgentes dans la semaine qui précède !!!)

*Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.*

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP
  - à régler d'avance l'achat de ses produits.
  - à prendre en compte les aléas de production
  - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
  - à participer à la réunion bilan avec les producteurs.
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le        /        / 2016

Le producteur, GAEC Xotildeia, a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution, maison Oihartzuna.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat,

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur

**Infos membre :**

**Nom :**

**Téléphone/mobile :**

**email :**

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
24	10	240 €	6	40.00 €	40.00 €
24	15	360 €	6	60.00 €	60.00 €

(\* entourer les bonnes cases pour le règlement)

(N.B. : TVA à 5,5% incluse dans les prix)

Montant du contrat pour 24 distributions, du 05/12/2016 au 29/05/2017 inclus.

**Rappel : il n'y a pas de livraison de prévu les Lundi 19 et 26/12 pendant les Fêtes de fin d'année, le total des livraisons en tient compte.**

**Merci à tous de votre compréhension.**

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat (coordonnées ci-dessous) au moment de la signature des contrats.

Les chèques sont établis à l'ordre du producteur GAEC Xotildeia

## Fermoscopie :

<b>Synthèse</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Évolutions envisagées à N+2</b>
<b>Historique du producteur</b>	Conversion bio depuis 2011, bio en 2013	
<b>Structure et productions</b>	RQ : tout est bio à part les endives (à cause des plans) mais il sera possible de les remplacer si il en est proposé dans le panier.	
<b>Membres actifs du GAEC</b>	Associés : Jean Michel Urruty, Libe Subrechicot	
<b>Les pratiques de production</b>	Productions conduites en agriculture biologique.	

---

## AMAP de Saint Pée sur Nivelle : REÇU à compléter et conserver :

L'adhérent M ..... de l'AMAP de Saint Pée sur Nivelle a confirmé son engagement d'achats de légumes correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **GAEC Xotildeia**.

Montant du contrat pour 24 distributions, du 05/12/2016 au 29/05/2016 inclus.

Merci de veiller à fournir des coordonnées *mail* et *téléphone* en cas de besoin au début du formulaire du contrat.

Contact AMAP : Christine Chena, tel : 06 36 74 85 02 -[chris.chena@orange.fr](mailto:chris.chena@orange.fr)  
ou Maïka Yarzabal, tel : 06 17 14 61 31 -[yarzabal.maika@gmail.com](mailto:yarzabal.maika@gmail.com)

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
24	10	240 €	6	40.00 €	40.00 €
24	15	360 €	6	60.00 €	60.00 €